ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N º DN589

présenté par
M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

---

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après la première phrase de l'alinéa 9, insérer la phrase suivante :

« Dans la lignée du Bataillon de Joinville, au sein duquel les français sportifs de haut niveau effectuaient auparavant leur service national militaire, un SNU spécialement conçu pour les jeunes sportifs de haut niveau sera également expérimenté. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Ecole Interarmées des Sports (EIS) a eu vocation avec le Bataillon de Joinville, pendant des dizaines d'années, à organiser le service national militaire des jeunes français sportifs de haut niveau. De grands noms du sport français y sont passés (Jacques Anquetil, Just Fontaine, Henri Leconte, Yannick Noah, Michel Platini, Jackson Richardson, Jean Galfione, Zinedine Zidane…).

Depuis sa suspension, l'Armée s'est professionnalisée et l'EIS a un temps supprimé le Bataillon de Joinville. La création de l'Armée des Champions et du statut des Sportifs de Haut Niveau de la Défense, lui a permis de renaître.

La généralisation du SNU et l'intégration du Secrétariat d'Etat de la Jeunesse et du SNU au sein du Ministère des Armées depuis le 4 juillet dernier donne tout son sens à l'idée d'organiser des stages de cohésions du SNU réservés aux jeunes sportifs de haut niveau au Centre National des Sports de la Défense. C'est donc ce que propose le présent amendement.